## Demande d'autorisation d'absence pour formation syndicale

Nom : Prénom : Grade et fonction : Établissement :
à Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
S/c de
Proviseur-e du lycée
(1)
<ul> <li>Conformément aux dispositions(2):</li> <li>de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (art. 34 – alinéa 7) pour les fonctionnaires;</li> <li>de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 (art. 2), portant statut des agents non-titulaires de l'État,</li> <li>définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeud 20 octobre 2022 pour participer à un stage de formation syndicale.</li> </ul>
Ce stage se déroulera à Marseille (SNUEP, 12 pl. Charles de Gaulle 13001 Marseille) ou en visio-conférence.
Il est organisé par la F.S.U sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la Fédération Syndicale Unitaire, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O. du 30 janvier 2009).
A Le
Signature

<sup>(1)</sup> La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance. (2) Rayer les références du texte ne correspondant pas à votre situation (titulaire loi 84-16 ; non-titulaire loi 82-997)